

Montréal, le 24 mai 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structure de capital  
Dossier de la Régie : R-4156-2021, Phase 2**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a reçu, dans le dossier mentionné en objet, une lettre d'OC ([C-OC-0019](#)) demandant pour, l'ensemble des intervenants, un délai d'une journée supplémentaire pour le dépôt de leur planification pour l'audience.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde aux intervenante le délai demandé et attendra donc leur planification de l'audience **au plus tard le 25 mai 2022 à 12h.**

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd